



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 27 septembre 2022**

**DÉLIBÉRATION N° 2022-19**

Nombre de membres en exercice : 15   Présents : 11   Pouvoirs : 01   Pour : 12   Contre : 00   Abstention(s) : 00

Le vingt sept septembre deux mil vingt deux à dix neuf heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de TINCQUES, sous la présidence de Monsieur Jacques THELLIER, maire, par suite de convocation en date du vingt trois septembre deux mil vingt deux, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Présents :** MM. André BOUCHIND'HOMME, Maryse DELASSUS, Antoine DELION, Florence DÉTOURNÉ, Françoise DÉTOURNÉ, Philippe DUBAR, Gérard FLEURBAEY, Daniel MIVELLE, Bruno POULAIN, Jacques THELLIER et Didier VAILLANT.

**Absents :** MM. Alain CITERNE (pouvoir à Philippe DUBAR), Vincent DELION, Laëtitia DUBOIS et Cyrille GOUILLARD.

Madame Françoise DÉTOURNÉ est élue secrétaire de séance.

**Projet de création d'un commerce de proximité multi services : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et étude de faisabilité**

La séance ouverte, Monsieur le maire :

- Rappelle qu'après avoir sollicité le conseil du CAUE du Pas-de-Calais, et dans la continuité du projet de restructuration d'un ensemble bâti (situé 20 rue principale à TINCQUES) qui a pour principal objectif l'implantation d'un commerce de proximité, il est indispensable de réaliser une étude de faisabilité de manière à disposer d'éléments d'analyse permettant d'aller plus en avant dans le projet.
- Précise que c'est la raison pour laquelle, et par courrier du 25 août 2022, la commune a sollicité 5 prestataires potentiels en leur demandant de remettre une offre de remise de prix détaillée pour le 17 septembre 2022, en respectant les prestations définies dans un cahier des charges particulières qui détaille les attendus suivants :

- analyse du contexte et potentialités du site
- réalisation des levées nécessaires et établissement de plans
- analyse du contexte urbain et patrimonial
- entretien avec les élus afin d'identifier les besoins
- proposition de 2 scénarios à minima répondant aux attentes
- approche comparative des coûts correspondants

- Ajoute que la Commission d'Appel d'Offres a été réunie le 26 septembre 2022 de manière à émettre un avis sur le sujet, de manière préalable à toute décision du conseil municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération :**

- Après avoir pris connaissance des offres reçues en mairie, qui peuvent se détailler ainsi qu'il suit :

Nom	Adresse	Offre reçue (TTC)
Atelier d'architecture CHUCK	16 rue Jeanne d'Arc à LA MADELEINE	3 525,00 €
VERDI ingénierie conseil	80 rue de Marcq à WASQUEHAL	14 190,00 €

PRNOBIS SAS	1 109 grand'rue à WARLAING	13 680,00 €
-------------	----------------------------	-------------

- Après avoir entendu les conclusions de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 26 septembre 2022,
- Décide de retenir l'offre de l'atelier d'architecture CHUCK, 16 rue Jeanne d'Arc à LA MADELEINE pour une prestation arrêtée à la somme de TROIS MILLE CINQ CENT VINGT CINQ EUROS (3 525,00 €) Toutes Taxes Comprises,
- Autorise Monsieur le maire à signer toutes les pièces administratives et comptables nécessaires à la bonne application de la présente décision
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.

Signatures des membres présents.

Le Maire